

## Qu'est ce le PVT ?

**Le PVT (Permis Vacances Travail), connu aussi comme le VVT (Visa Vacances Travail),** ou comment saisir une belle opportunité pour vivre une expérience unique à travers le monde.

Le Permis Vacances Travail (ou Work Holiday Visa), s'inscrit dans le cadre d'accords bilatéraux de mobilité des jeunes, signés entre la France et cinq pays. Ce programme s'adressant à de jeunes français âgés de 17 à 35 ans (selon les destinations), résidants en France, permet de découvrir une nouvelle culture, « booster » ses compétences ou tout simplement voyager en ayant, la possibilité de travailler pour subvenir à ses besoins. Le PVT existe depuis 2003, avec pour première destination le Canada ensuite, le Japon, l'Australie la Nouvelle- Zélande et depuis peu sur la liste, Singapour.

Soumis à certaines conditions qui varient selon le pays d'accueil, le PVT est relativement facile à obtenir. Il suffit de retirer (ou télécharger sur leur site Web) un dossier auprès de l'ambassade du pays concerné. Non renouvelable et d'une durée maximale de 6 à 12 mois, il peut être utilisé pour plusieurs emplois. Cependant, le fameux sésame est assujéti à des quotas d'où l'intérêt, d'effectuer les démarches nécessaires au plus vite, quelque soit la date de départ. Victime de son succès, l'ambassade du Canada dont la demande de PVT s'effectue à partir du mois d'octobre, a ainsi, vu ses quotas de 7000 places pour cette année, atteints dès le mois de décembre 2007 ! Toutefois, il est envisageable de cumuler successivement plusieurs PVT différents.

Conditions sine qua non pour participer au PVT: détenir un passeport valide lors de la durée du séjour et justifier d'un minimum de ressources financières. Parmi les démarches à effectuer, les ambassades peuvent également demander aux candidats de payer des frais de participation, fournir une lettre de motivation, un curriculum vitae et enfin, souscrire à une assurance maladie-hospitalisation rapatriement valide pour la durée du séjour. Le PVT constitue un moyen simple d'allier expérience professionnelle à l'étranger et tourisme à condition de bien préparer son départ.

Retrouvez sur les sites des ambassades et sur Pvtistes.net toutes les conditions de participation relatives au PVT ainsi que des informations pratiques pour préparer au mieux votre séjour.

[PVTistes.net](http://PVTistes.net)

*« Parce qu'ici on a déjà un pied là bas »*

### Informations complémentaires :

- [PVT Australie](#)
- [VVT Nouvelle Zélande](#)
- [Programmes de Mobilité des Jeunes Canada - France](#)
- [Visa Vacances Travail Japon](#)
- [Singapore Work Holiday Programme](#) (en anglais)